



Thorame-Haute, le 19 février 2010

Compte rendu du Conseil Municipal
Du 17 février 2010

Membres en exercice : M. OTTO-BRUC Thierry, M. ROUX Denis, M. CALVIN Laurent, M. GRAC Michel, M. SGARAVIZZI Jean-Marie, Mme RICAUD Louisette, M. JAUME Félix, M. GRAC Stéphane, Mme BARBAROUX Josiane, M. COINTREL Denis, M. ALLEGRE Alain.

Présent(s) : Les membres en exercice à l'exception de M. ROUX Denis, Mme RICAUD Louisette, M. JAUME Félix, M. COINTREL Denis, M. ALLEGRE Alain.

Procuration(s) : de M. ROUX Denis à M. CALVIN Laurent, de Mme RICAUD Louisette à M. SGARAVIZZI Jean-Marie, de M. JAUME Félix à M. OTTO-BRUC Thierry, de M. COINTREL Denis à Mme BARBAROUX Josiane, de M. ALLEGRE Alain à M. GRAC Stéphane.

Mme BARBAROUX Josiane est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Travaux de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine « avant projet détaillé » (annule et remplace la délibération du 30/09/2009) :

Le dossier de demande de subvention ayant fait l'objet d'observations par la Direction de l'Environnement et de l'Eau du Conseil Général, notamment sur le fait que la délibération du 30/09/2009 indiquée le montant de la mission de maîtrise d'œuvre sur le coût prévisionnel de l'ensemble des travaux, et non sur la première phase des travaux mentionnée dans l'avant projet détaillé. D'autre part cette même délibération ne mentionnée pas le montant de l'opération sur lequel la commune sollicitait les différents financeurs.

Une nouvelle délibération abrogeant la précédente a été demandée, précisant le montant total de la première phase de travaux s'élevant à 198 208.06 HT maîtrise d'œuvre comprise, sur lequel la commune sollicite les différents financeurs.

Cette nouvelle délibération a été approuvée à l'unanimité.

Réalisation d'un diagnostic sur le réseau d'eau potable :

Lors de la réunion de présentation de l'avant projet détaillé, en date du 27 juillet 2009 avec le Conseil Général et la Mairie, un diagnostic sur le réseau d'eau potable a été demandé pour aller plus en avant dans la mission de maîtrise d'œuvre. En effet, le projet tel qu'il est prévu aujourd'hui envisage d'alimenter le village à partir du seul réservoir de Tracastel (tous les captages ramenés au réservoir de Tracastel et station de traitement unique à ce réservoir). Pour garantir la viabilité de cette option, il est nécessaire de s'assurer que les canalisations existantes ont des diamètres suffisants pour laisser transiter les débits avec cette nouvelle distribution, et que les pertes de charges dans le réseau ne poseront pas de problèmes de distribution de certaines zones du village.

Au vu de la proposition du bureau d'études H2GEO Environnement s'élevant à 11 950.00 € HT, le Conseil Municipal a approuvé cette offre à l'unanimité, pour laquelle il a sollicité l'aide la plus élevée possible de l'Agence de l'Eau et du Département.

Création d'un emploi saisonnier à temps complet :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, la création d'un emploi saisonnier à temps complet du 1^{er} mai au 31 octobre 2010 pour l'ouverture du camping municipal de Fontchaude. Le Maire a rappelé les modalités d'embauche :

La personne recrutée sans condition de diplôme, devra impérativement, durant toute la durée de son contrat, résider sur place à titre gratuit. Elle devra veiller au bon fonctionnement du camping, sera nommée par arrêté municipal régisseur afin d'encaisser les droits de place.

- Durée hebdomadaire de travail : 35 H soit cinq heures par jour sept jours sur sept, la présence du gardien sera indispensable en début de matinée et en fin d'après-midi. Les congés seront pris en fin de saison.
- Rémunération : selon l'indice majoré 292 (ou revalorisé au moment de l'embauche)
- Période du 01/05/2010 au 31/10/2010

Redevance Communale exercice 2010 :

Au vu des dépenses engagées par la commune pour son réseau d'alimentation en eau potable, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'augmenter légèrement la redevance d'eau s'élevant pour l'année 2010 à 98 € TTC au lieu de 95 € TTC pour l'année 2009.

Taux des quatre taxes exercice 2010 :

La procédure de mise en place de la compensation relais suite à la réforme de la Taxe Professionnelle sera précisée lors de la réunion d'information ayant pour thème « la taxe professionnelle et la réforme de la fiscalité » le mardi 2 mars 2010 à Castellane. Il convient donc d'abroger la délibération concernant le vote des quatre taxes et de la reporter à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Thierry OTTO-BRUC,
Maire de la Commune de Thorame-Haute